



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

**OBJET : CONVENTION AVEC LE SYDEC POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE
DES LOGEMENTS DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE 27, AVENUE LÉNINE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE,, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme BAULON	procuration à	M. PERRET
M. COUTIER	procuration à	Mme SAINT AUBIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
M. AJA	procuration à	M. DUBERT

ABSENTS EXCUSÉS

M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS :

Mme BISBAU, Mme CAMBRONERO, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 26



**2018-12-174-DAP - CONVENTION AVEC LE SYDEC POUR L'ALIMENTATION
ÉLECTRIQUE DES LOGEMENTS DE LA PROPRIÉTÉ
COMMUNALE 27 AVENUE LÉNINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a mené avec l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine (HAJSA) une action visant à favoriser l'accès temporaire à un premier logement pour des jeunes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun.

Dans ce cadre, il est prévu de réhabiliter la maison « Belin Garcia » pour la création de 3 logements sociaux (un T2 et deux T3) qui seront financés dans le cadre d'un agrément PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Les logements créés seront ensuite considérés comme des résidences sociales dont la gestion sera confiée à l'association HAJSA.

Monsieur le Maire présente le projet de la convention à signer auprès du SYDEC pour l'alimentation électrique des logements de la propriété communale situé 27 avenue Lénine, section AI parcelles 177 et 178.

L'opération consiste en l'établissement dans une bande de 3 mètres de large d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 60 mètres ainsi que ses accessoires.

Le SYDEC transférera l'ensemble de ses droits au titre de la présente convention, une fois l'ouvrage réceptionné et mis en exploitation, à ENEDIS (ERDF) concessionnaire et exploitant du réseau public d'énergie électrique.

Il y a lieu de se prononcer pour retenir et inscrire cette opération au budget et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de convention entre le SYDEC et la Ville de Tarnos,

DELIBERE

APPROUVE la convention avec le SYDEC afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre de l'alimentation électrique des logements du n° 27 avenue Lénine. Cette convention est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférant.

Vote: 26

Pour: 26

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 21 décembre 2018

Le Maire

